AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20220830-134_2022-DE en date du 06/09/2022 ; REFERENCE ACTE : 134_2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 30 août 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 24 août 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Monique BALDUCHI

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 71

Etaient présents : 62 (dont 7 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Patrick MEGE (suppléant) - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patrick LEDOUX - Eric LYOBARD (suppléant) - Alain GRIOL (suppléant) Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Annelise FAREL - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER (suppléante) - Jacques NIVON

Etaient absents ou excusés : 33

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien ROUSTAN - Georges ROMEO - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Didier ROUSSELLE Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Martial BONNEFOY - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Jason DUQUESNOY - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 9

Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL – Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Pascal CIRER METHEL - Pierre COMBES a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Jacques NIVON - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication

Rapporteur: Nadia MACIPE

Ressources humaines

134-2022 Création d'un poste non permanent de Chargé de mission Déchets à temps complet (35h00)

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article L.332-23-1°;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter :

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions relatives statutaires à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la fonction publique applicable à compter du 1er mars 2022 ;

Considérant la nécessité de renforcer le service de gestion des déchets ;

Nadia MACIPE explique à l'Assemblée que les enjeux environnementaux en matière de déchets sont divers et nombreux, que cela soit en matière de prévention, de collecte ou de traitement. Les logiques d'économie circulaire et de transition écologique s'inscrivent dans un cadre réglementaire que la collectivité doit maîtriser et mettre en œuvre dans une démarche prospective.

En appui au Directeur des Services Techniques, cet agent renforcera le service sur le pilotage stratégique des dossiers tels que l'harmonisation et l'optimisation des déchets, le traitement des biodéchets, la création et l'amélioration des déchèteries, les dossiers d'évolutions (CSE, gestion des cartons bruns et encombrants...), l'étude et le déploiement de la redevance spéciale.

Ce travail permettra en parallèle au coordinateur déchets de se consacrer au bon fonctionnement opérationnel du service.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR: 71 CONTRE:

ABSTENTION:

D'APPROUVER la création d'un poste non permanent de Chargé de mission déchets à temps complet (35h00), pour une durée de six mois du 26 septembre 2022 au 26 mars 2023 inclus, placé sous l'autorité du Responsable du service Déchets et du Directeur du Pôle technique ;

DE FIXER sa rémunération en référence à l'IB 387 / IM 354 ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 06/09/2022

Mise en ligne le : 08/09/2022

Ampliation à :

Le Présider